

# CONVENTION

RÉGULER LA MONDIALISATION

Atelier de réflexion du Vendredi 25 octobre 2019  
8h30 -10h15

Ministère des affaires étrangères  
48 rue de Javel, 75015 Paris  
Salle GUT 132

## TRANSPARENCE FISCALE INTERNATIONALE : QUEL BILAN, QUELLES PRIORITES, QUELLES PERSPECTIVES ?

Si l'adoption du projet BEPS (Base Erosion and Profiting Shifting) dans le cadre de l'OCDE en octobre 2015 a marqué un pas historique vers une taxation plus juste des multinationales, l'évolution rapide des pratiques et des modes d'organisation des activités des entreprises rend nécessaire une adaptation d'un cadre juridique déjà partiellement obsolète. Alors que le Forum mondial pour la transparence s'apprête à fêter ses dix ans, que l'OCDE vient d'engager une nouvelle réflexion sur ce sujet qui est à l'agenda du G7 et du G20, quels sont les chantiers qui, dans le domaine de la transparence fiscale, demeurent à conduire et quels nouveaux enjeux ont pu émerger ces dernières années ?

Les questions à résoudre sont nombreuses : quelles sont les perspectives en matière de réformes de la fiscalité internationale ? Quels sont les rapports de force à l'heure actuelle ? Comment améliorer la transparence et l'efficacité des normes fiscales tout en procurant aux entreprises la certitude et la prévisibilité dont elles ont besoin pour leur activité ? A cela s'ajoute la question des montages et des intermédiaires (notamment des professions du droit, du consulting, et de la finance) dont le rôle avait clairement été mis en évidence lors du scandale des Panama papers il y a trois ans. De par leurs connaissances techniques, leur structuration – professions réglementées ou très encadrées – et leur position relationnelle, souvent privilégiée, ces professionnels peuvent se retrouver dans des zones grises où la frontière entre la fonction de conseil et l'incitation au délit devient fine. Par quels outils et quelles méthodes s'assurer de l'implication des intermédiaires dans la promotion de la transparence fiscale ?

Les outils mis en place aux échelons nationaux, européens et internationaux sont nombreux. On pense par exemple à la directive européenne du 25 mai 2018, communément appelée "DAC 6", dont l'objectif est de permettre aux autorités fiscales des États membres de réagir plus rapidement contre des dispositifs ou schémas de planification fiscale potentiellement agressifs, mais aussi aux diverses obligations déclaratives pour les institutions financières à propos de comptes financiers (CRS ou Common Reporting Standard), ou des accords fiscaux (cross-border rulings), ou encore de l'obligation de reporting annuel "pays par pays" développés par l'OCDE. Peut-on toutefois – et comment – aller encore plus loin en matière de transparence fiscale ?

Ces questions mobilisent l'ensemble de la population et les acteurs de la mondialisation – États, entreprises, ONG – dont il est utile de croiser les perspectives afin de ne pas construire sur ce sujet des réflexions polarisées et « en silo ».

---

### Intervenants

M. Hakim HAMADI, Membre du Forum mondial pour la Transparence

Mme Lison REHBINDER, Chargée de plaidoyer financement du développement, CCFD Terres solidaires

---